

En bref :

- > Les embauches augmentent de 2% en août
- > Les CDI diminuent de 1% mais progressent sur un an
- > Le Var : la plus forte progression des embauches en CDI
- > L'industrie : une hausse importante des recrutements
- > 14% de CDD supplémentaires dans les grandes entreprises

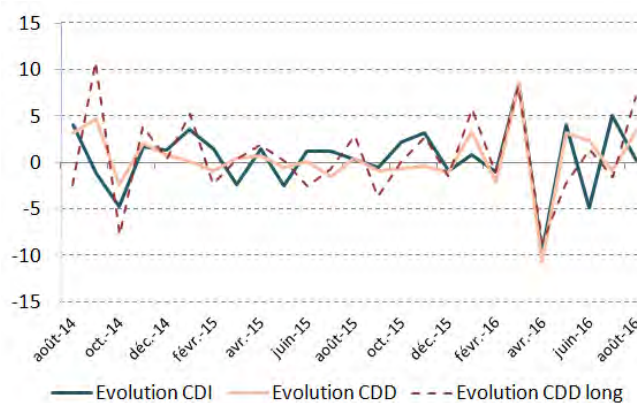
Flash Embauches

Les embauches du mois d'août en région PACA

Les tendances

Le mois d'août n'est traditionnellement pas propice aux recrutements en CDI. Si la situation est nettement plus favorable qu'en 2015 (+6%), les embauches en CDI diminuent de 1% par rapport au mois de juillet. A l'inverse, les CDD de plus d'un mois continuent fortement de progresser.

Graphique 1. Evolution des embauches selon le contrat



L'évolution des recrutements est fortement hétérogène sur le territoire. Les Alpes Maritimes subissent une perte importante des embauches en CDI au profit d'un net accroissement des CDD. A contrario, les recrutements ont le vent en poupe dans le Var, quelle que soit la forme du contrat de travail proposé. La dynamique varoise se situe très largement au-delà de la croissance régionale.

Tableau 1

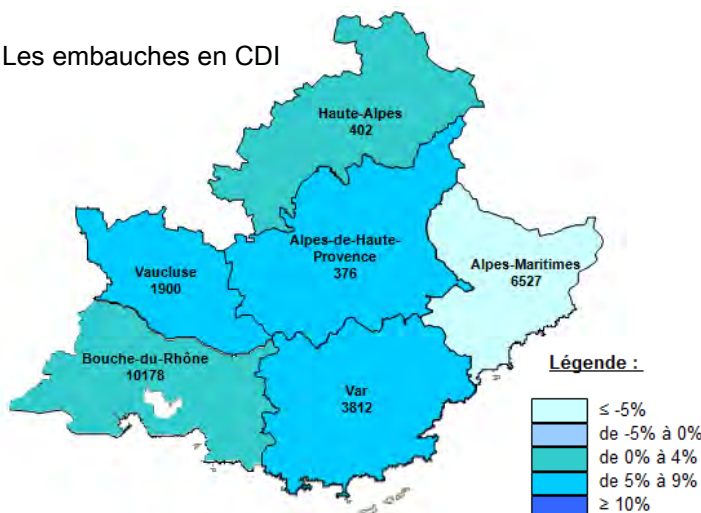
	Nombre	Evolution mensuelle	Evolution annuelle
CDI	22 863	-1%	6%
CDD de plus d'un mois	32 754	7%	6%
CDD d'un mois ou moins	114 456	2%	3%
Total	170 074	2%	3%
Intérim	112 793	-1%	1%

Source Acooss-Urssaf

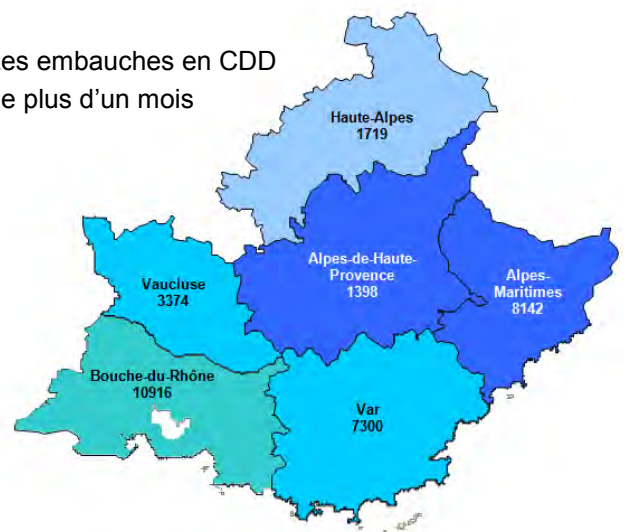
Période : Août 2016

Embauches et territoire

Les embauches en CDI



Les embauches en CDD de plus d'un mois



Le dispositif d'aide à l'embauche dans les PME mis en place début 2016 cible les embauches en CDI ou en CDD de plus de 6 mois, de salariés rémunérés jusqu'à 1.3 fois le SMIC. Il peut expliquer, en partie, la dynamique varoise, département dont le tissu économique est essentiellement constitué de petites entreprises.

Les secteurs d'activité

Le secteur de la fabrication de matériels de transport est le plus dynamique en matière de recrutement en CDI. Secteur dynamisé par la construction aéronautique et spatiale, les embauches se concentrent sur les Bouches-du-Rhône. Les évolutions les plus importantes en matière d'embauches en CDD proviennent également d'activités industrielles (fabrication de produits en céramique, béton, ciment, etc....).

Les entreprises

Les CDI sont en panne en ce mois d'août, dans les TPE. Pourtant, la croissance au cours du premier semestre était prometteuse (+19%). Une baisse générale des embauches est observée mais quelques recrutements subsistent : les entreprises plus de 20 salariés et les grandes entreprises continuent d'avoir fortement recours au CDD.

Après la forte progression des recrutements dans les PME (*) au cours du premier semestre, le second semestre s'annoncerait-il plus calme dans les recrutements?

(* Mise en place le 18 janvier 2016 du dispositif d'aide à l'embauche dans les PME qui explique en partie cette hausse.)

CDI: les principaux secteurs qui recrutent

Tableau 2

La plus forte évolution

Du mois	Fabrication de matériels de transport
De l'année	Fabrication de matériels de transport

CDD de plus d'un mois : les principaux secteurs qui recrutent

Tableau 3

La plus forte évolution

Du mois	Industrie des plastiques et autres produits non minéraux
De l'année	Fabrication d'équipements électriques

Source Acooss-Urssaf

Période : Août 2016

CDI: les principales entreprises

Tableau 4

	Nombre	Evolution mensuelle	Evolution annuelle
1 à 19 salariés	10 487	0%	0%
20 à 249 salariés	7 753	-3%	11%
250 salariés et plus	4 624	-1%	12%
Total	22 863	-1%	6%

CDD de plus d'un mois : les principales entreprises

Tableau 5

	Nombre	Evolution mensuelle	Evolution annuelle
1 à 19 salariés	15 466	5%	6%
20 à 249 salariés	9 153	6%	8%
250 salariés et plus	8 136	14%	2%
Total	32 754	7%	6%

Source Acooss-Urssaf

Période : Août 2016

Méthodologie

Les intentions d'embauche : La Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) s'inscrit dans le cadre des simplifications administratives et des mesures en faveur de l'emploi.

La DPAE recense les intentions d'embauche de tout salarié au sens du droit du travail quelles que soient la nature et la durée du contrat. Elle intègre les agents recrutés sur des postes de droit privé dans la fonction publique d'Etat, les collectivités territoriales, la fonction hospitalière et les établissements publics à caractère administratif.

La loi impose à tout employeur ayant l'intention de recruter un

salarié de procéder à une déclaration préalable à l'embauche.

Est concerné par la DPAE tout employeur de salariés relevant du régime général de Sécurité sociale ou du régime des salariés agricoles à l'exception des particuliers employeurs de personnel de maison, des stagiaires avec convention de stage, des vendeurs à domicile et des salariés dont l'embauche est réalisée à l'étranger.

Les données publiées proviennent des déclarations enregistrées uniquement pour le régime général par les Urssaf, hors intérim.

Les déclarations préalables à l'embauche correspondent à des flux d'intentions d'embauche et non à des embauches effectives ou à des stocks d'emploi.

Certaines données non renseignées sur les DPAE sont estimées (type de contrat, durée du contrat...).

Les données sont provisoires, notamment pour les trois derniers mois. Les évolutions récentes doivent donc être interprétées avec précaution. **La série est corrigée** des variations saisonnières, des jours ouvrables et de l'effet « année bissextile »

Demande d'ISSN en cours

Directrice de la publication: Ghislaine Barrou

Rédactrice en chef: Christelle Barailler

Rédactrice: Laure Sénia

**Urssaf Paca
20, avenue Viton
13299 Marseille Cedex**

**Retrouvez-nous sur
www.urssaf.fr**